

# Écart salarial : les cadres gagnent 46,2% de plus que les employés

De tous les facteurs, c'est la catégorie socio-professionnelle qui impacte le plus fortement le salaire en France. Pour une heure travaillée, les cadres gagnent en effet plus du double (+216%) par rapport aux employés.

Montant du salaire : la catégorie socio-professionnelle et le niveau de diplôme sont les facteurs les plus importants

Mieux vaut être cadre qu'employé ! En 2018, les cadres gagnaient 29,2 euros de l'heure contre 13,5 euros pour les employés. C'est 2,2 fois plus, nous apprend l'INSEE dans sa dernière étude sur les salaires en France. À noter qu'il s'agit là de l'écart à autres caractéristiques observables identiques (sexe, âge, diplôme, type de contrat, temps de travail, ancienneté dans l'entreprise, secteur d'activité, secteur privé ou public, localisation et taille de l'entreprise).

Bien que dans une moindre mesure, le niveau de diplôme influence lui aussi le salaire. À toutes autres caractéristiques identiques, un détenteur d'un bac+5 a un salaire 19% plus élevé qu'un bachelier. Mais lorsqu'on regarde les salaires réels des uns et des autres, l'écart monte à 81% (respectivement 27,7 euros et 15,3 euros). Et lorsqu'on compare le salaire horaire d'un bac+5 à celui d'un détenteur d'un brevet des collèges (13,9 euros), l'écart est même de 99% !

Les femmes touchent 17% de moins que les hommes

L'âge du salarié a un impact encore moindre : 8%, toutes autres choses égales par ailleurs. Compte tenu de l'ensemble des facteurs, cet écart s'établit à 22%. Le sexe joue aussi un rôle : toutes autres choses égales par ailleurs, les femmes touchent 10% de moins que les hommes (et 17% en salaires réels, soit 16,4 euros pour les femmes contre 19,7 euros pour les hommes en moyenne). Cette différence s'explique notamment par le fait que les femmes sont moins souvent cadres et sont surreprésentées dans les secteurs les moins rémunérateurs comme la santé ou les services auprès des ménages.

Cette étude de l'INSEE livre aussi un regard général sur les salaires en France. En 2018, un salarié sur deux (hors apprentis) percevait un salaire horaire brut de 15,2 euros ou plus, l'autre moitié percevant moins de 15,2 euros de l'heure. Ce salaire médian est inférieur au salaire moyen (18,1 euros), ce qui rappelle une nouvelle fois que les personnes percevant de bas salaires sont surreprésentées parmi les salariés.